

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2016

Le conseil municipal lance le marché de vidéo protection.

Vidéo protection: Le Maire est autorisé à signer le marché de vidéo protection après analyse des offres par le service DSI de Nîmes métropole. C'est l'entreprise mieux disante qui a été choisie. Les travaux de pose des trois premières caméras devraient intervenir avant la fin de l'année.

Chemin de Croix: Le conseil municipal approuve le projet de réfection du chemin de croix, véritable patrimoine de la commune pour un montant total estimé à 92 229€ HT et décide de déposer des demandes des subventions et fonds de concours pour le financer. (deux votes contre)

Jeu de boules: pour permettre aux nombreux boulistes de s'adonner à leur passe-temps favori, le conseil municipal a souhaité réaliser un jeu de boules d'environ 150m2 devant le foyer socioculturel. C'est l'entreprise Ventura qui a été choisie pour son aménagement d'un montant de 9 525€ HT. (deux votes contre)

Régime indemnitaire: le régime indemnitaire s'appliquant aux employés municipaux pour l'année 2016 est approuvé.

Prix du ticket de cantine: Le prix du ticket de cantine est porté de 3,70€ à 3,80€ euros à partir de la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, la commune met en place le paiement en ligne : dès 2017 les paiements pourront donc s'effectuer en ligne évitant ainsi les déplacements en Mairie..

Régularisations des postes vacants: compte tenu des changements de grades qui interviennent dans les carrières des employés municipaux, des postes nouveaux sont créés. Il convient donc de supprimer les postes rendus vacants. Après avis de la commission technique 3 postes sont supprimés. Cet avis est demandé pour les autres postes vacants qui seront à leur tour supprimés.

Des informations sont données concernant le travail des commissions par chaque responsable:

Voirie: Les travaux de la rue du Ventoux arrivent à leur terme. Différents travaux de goudronnage ont été réalisés.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS): quasiment terminé, il liste les risques auxquels la commune peut être confrontée et les mesures à prendre en cas de danger.

Avancement de l'élaboration du PLU: des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours de finalisation.

Autoroute: La délimitation modificative du domaine public autoroutier arrêtée par ASF est portée à la connaissance du conseil municipal.

Fête : le programme de la fête du 14 juillet est présenté avec ses manifestations habituelles, une nouveauté toutefois avec « graine de raseteur ».

Accessibilité des bâtiments : l'étude pour la mise aux normes de l'accessibilité des locaux communaux est terminée, la commission va maintenant fixer un calendrier de réalisation.

Zéro phyto : l'engagement à utiliser de moins en moins de produits polluants comme les phytosanitaires pour l'entretien de la commune, se met en place et s'organise. Une information sera distribuée à la population pour expliquer cette démarche et inviter chacun à y adhérer.